



AVIS DU MAIRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira en mairie, **à huis clos**

Jeudi 18 juin 2020 à 19h00

Affiché le lundi 15 Juin 2020

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Informations sur les décisions prises par le Maire durant la période de confinement
2. Groupement de commandes de masques avec le Département
3. Annulation des redevances d'occupation du domaine public liées au marché hebdomadaire
4. Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs
5. Reboisement forêt communale
6. Avenants au marché de travaux - Ressourcerie
7. Lancement du marché de travaux de la Diamanterie
8. Taxes 2020
9. Droit de préemption urbain : information du Conseil Municipal

Questions diverses

Information spécifique sur la tenue du Conseil : les dispositions suivantes de la loi du 23 mars 2020 restent en vigueur durant toute la durée d'état d'urgence soit jusqu'au 10 juillet 2020 :

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une seule.

Seule la présence d'un tiers des membres du Conseil est requise en ce qui concerne les conditions de quorum.

Le Maire



Jeanine PERRUCHET